

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 18/03/2019

Le dix-huit mars deux mil dix-neuf, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle ronde Henri Forgeard à LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. CAUX Nicolas.

Date de convocation : 11/03/2019

Début de réunion : 18h10

Nombre de délégués titulaires en exercice 32 – Quorum : 17

Présents ou représentés : 20

		Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire	M. DEVESTELE Philippe			Excusé
	Titulaire	M. DELESALLE Jean-François	X		
	Titulaire	M. NEIRYNCK Luc			X
	Suppléant	M. LEMOINE Rémy	X		Excusé
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	M. CAUX Nicolas	X		
	Titulaire	M. NALIS Daniel	X		
	Titulaire	M. AUBRY Jean-Pierre			X
	Suppléant	M. LEMOINE Bernard	X		
CC du Pays Créçois	Titulaire	Mme BOURDIER Monique	X	Arrivée à 18h30	
	Suppléante	Mme AUTENZIO Christine	X		
	Titulaire	M. CAROUGE Bernard	X		
	Titulaire	M. DEMUR Emmanuel	X		
CC du Provinois	Titulaire	M. BOULLOT Alain	X		
	Suppléant	M. PARISOT Vincent	X		
	Titulaire	M. RAMBAUD Jean-Claude	X		
	Titulaire	Mme NEYRINCK Véronique			X
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	M. STROHL Gilbert			X
	Titulaire	M. RIBOURG Patrick			X
CC de la Brie Champenoise	Suppléant	M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	Mme GOHIN Delphine			X
	Titulaire	M. MONDOLOT Gilbert			X
	Titulaire	M. THEISEN Pascal	X		
CC Paysage de Champagne	Titulaire	M. LOMBARD Maurice			Excusé
	Titulaire	M. GUINAND Henri	X		
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire	M. CADET Jean-Pierre	X		
	Titulaire	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	Mme ROUSSEAU Jocelyne	X		
	Titulaire	M. DEGOIS Guy	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire	M. POIREL Bernard			Excusé
	Titulaire	M. GUILLAUME Patrick			Excusé

Invités : M. MOROY Alain

Personnes présentes : Mme CHABANE Stéphanie (secrétaire/comptable), Mme BAYER Martine (Chargée de mission PAPI), Mme WIEREPANT Hélène (Animatrice du SAGE des Deux Morin).

M. CAUX remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. Le quorum de la moitié des membres présents étant atteint, la réunion peut commencer.

Le secrétaire de séance est M. DEGOIS Guy

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du procès-verbal du 13/02/2019
1. Rapport d'activité 2018
2. Programme d'action prévisionnel 2019
3. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 (**délibération n°03 à 05**)
4. Vote du budget unique 2019 (**délibération n°06**)
5. Commission d'Appel d'Offre (CAO) (**délibération n°07**)
6. Point sur les études
7. Logo du SMAGE
8. Point sur le site internet du SMAGE
9. Point divers

0. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 13/02/2019

Les procès-verbaux du comité syndical du 13/02/2019 ont été envoyés par mail avant le comité, tout le monde a pu en prendre connaissance avant l'approbation. Les procès-verbaux du comité syndical du 13/02/2019 sont mis au vote.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 19 POUR.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux du comité syndical du 13/02/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. RAPPORT D'ACTIVITE 2018

L'année 2018 est celle de l'installation administrative et financière du SMAGE créée au 1^{er} janvier 2018.

Le SAGE des Deux Morin a été approuvé le 21/10/2016, nous sommes en phase de mise en œuvre depuis. L'animatrice du SAGE s'assure de la mise en compatibilité et de conformité des projets sur le territoire (documents d'urbanisme, dossiers loi sur l'eau, autorisations environnementales, etc.) 21 avis ont été rendus par la CLE (dont 14 sur des documents d'urbanisme)

Le lancement de deux études a été décidé en 2018, les PAPI d'intention des Deux Morin et l'étude ruissellement et érosion.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 19 POUR.

Le comité syndical valide le rapport d'activité 2018 à l'unanimité.

2. PROGRAMME D'ACTION 2019

Le programme d'action prévisionnel 2019 est le suivant :

ADMINISTRATIF

- Suivi de procédures administratives du SMAGE (extension périmètre, mise en conformité des statuts, rédaction des délibérations, etc.)
- Elaboration du règlement intérieur du SMAGE.
- Définition d'une convention de partenariat entre la CLE et la nouvelle structure porteuse.
- Suivi de l'élaboration du nouvel arrêté de composition de la CLE et organisation des élections.
- Participation à la coordination de la gouvernance de la compétence GEMAPI

TECHNIQUE

- Analyser les dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, etc.)
- Elaboration des porter à connaissance du SAGE et participation aux réunions des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme
- Poursuivre l'accompagnement auprès des collectivités dans les inventaires zones humides en amont de la prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- **Lancement d'une étude de ruissellement et d'érosion : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.**
- **Lancement du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.**
- Définition d'un tableau d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

- Suivi des différents dossiers du territoire en rapport avec l'eau (« Natura 2000 », définition de BAC, vannage grenelle, contrats globaux, plan départemental de l'eau, GEMAPI, PNR, etc.)

COMMUNICATION

- Organisation de réunions d'information sur le SAGE des Deux Morin approuvé.
- Edition du 10ème et 11ème numéro du Morin'f'eau.
- **Création et développement du site internet du SMAGE des Deux Morin.**
- Création d'un logo pour le SMAGE des Deux Morin.

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement du SMAGE auprès des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux, de l'Agence de l'Eau et suivi des dossiers.
- Elaboration du budget du SMAGE des Deux Morin.

VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 19 POUR.

Le comité syndical valide le programme d'action 2019 à l'unanimité

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les résultats du compte de gestion ont été vérifiés et sont identiques au compte administratif pour l'exercice 2018.

Après discussion, il est proposé à l'assemblée de voter le compte de gestion.

Vote : ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - POUR : 19

⇒ **Délibération n° 2019/03**

M CAUX présente le compte administratif pour l'année 2018. Il rappelle qu'il est en accord avec le avec le compte de gestion du receveur syndical.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	(BU 253 729,78€)	26 186,89€
RECETTES	(BU 253 729,78€)	150 137,18€
Solde de l'exercice 2018		+ 124 688,35€
Report exercice 2017		+ 143 633,66€
Solde de l'exercice 2018 cumulé		+ 268 322,01€

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	(BU 202 439,75€)	1 672,90€
RECETTES	(BU 202 439,75€)	0€
Solde de l'exercice 2018		- 1672,90€
Reste à réaliser 2018		
Report exercice 2017		+23 707,82€
Solde de l'exercice 2018 cumulé		+22 034,92€

(Cf. compte administratif)

Aucune remarque n'étant formulée, il passe la parole à Monsieur LIEGEOIS, vice-président et sort de la salle.

Monsieur LIEGEOIS fait procéder au vote (M. CAUX sort de la séance, il ne prenant pas part au vote)

Après discussion, il est proposé à l'assemblée de voter le compte d'administratif 2018.

Vote : ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - POUR : 18

⇒ **Délibération n° 2019/04**

M.CAUX rentre dans la salle pour faire voter les reports du compte administratif 2018

Report des résultats du compte administratif 2018

Les résultats du compte administratif :

- Report au budget unique en excédent de fonctionnement reporté (compte d'ordre 002) pour **268 322,01 euros**.
- Report au budget unique en solde exécution (compte d'ordre 001 en recettes d'investissement) pour **22 034,92 euros**.

Vote : ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - POUR : 19

⇒ **Délibération n° 2019/05**

4. VOTE DU BUDGET UNIQUE 2019

M CAUX présente Le budget 2019 du SMAGE, il rappelle qu'il est présenté en équilibre de fonctionnement avec un total de dépenses et de recettes de 594 210,01 euros et en équilibre d'investissement avec un total de dépenses et de recettes prévu de 27 534,92 euros.

Présentation du budget unique 2019 :

BUDGET PREVISIONNEL 2019			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Chap 011 : Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, (dont études et 35 000€ convention financière)	457 930,01€	Chap 20 et 21 : Matériel de bureau et informatique, logiciel, mobilier et autres immo incorporelle	27 534,92 €
Chap 012 : Salaires et charges patronales +TR	107 280,00 €		
Chap 065 : Autres charges (indemnité élus, logiciel adobe)	22 000,00 €		
Chap 67 : Intérêt moratoire – Titres annulés	1 500,00 €		
Chap 023 : Virement à la section investissement	5 000 €		
Chap 042 : Amortissement	500 €		
Total dépenses	594 210,01 €	Total dépenses	27 534,92 €
RECETTES		RECETTES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	268 322,01 €	001 Excédent d'investissement reporté	22 034,92 €
Chap 74 : Solde animation SAGE 50% N	16 600,00 €	Chap 021 : Virement de la section fonctionnement	5000,00 €
Chap 74 : Subv fonctionnement SAGE 50%	9 000,00 €		
Chap 74 : Subv conseil regional Grand Est N-1			
Chap 74 : Subv conseil regional Grand Est N			
Chap 74 : Subv études 80% des études (200 000€)	80 000,00 €		
Chap 74 : Participation EPCI	200 000,00 €		
Produit divers et gestion courante - exceptionnels divers	2860,00 €	Chap 040 : Matériel de bureau et informatique	500,00 €
Total recettes	594 210,01 €	Total recettes	27 534,92 €
Solde fonctionnement année 2019	0,00 €	Solde investissement année 2019	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Sur l'année 2019, il est prévu le lancement de deux études (étude ruissellement/érosion et le PAPI d'intention) et la création d'un nouveau site d'internet.

Pour rappel, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne le poste de l'animatrice du SAGE et le fonctionnement à 50% pendant les trois premières années en phase de mise en œuvre. L'année 2019 est la dernière année qui est subventionnée. Une demande de subvention exceptionnelle sera faite pour l'année 2020, car l'année 2017 est considérée comme « blanche » faute de la création du SMAGE en tant que structure porteuse. Cette subvention exceptionnelle permettrait de sécuriser le lancement des études au vue du calendrier électoral et le renouvellement des élus à venir.

L'appel à cotisation auprès des EPCI-FP est de 200 000€ pour l'année 2019, afin de pouvoir lancer les deux études : le PAPI d'intention et l'étude ruissellement et érosion. Dans le cadre de l'extension de périmètre du SMAGE, cette cotisation sera demandée au 13 EPCI-FP qui composent le SMAGE. Aujourd'hui, seules 9 sont adhérentes.

La CC du Val Briard et la CA de la Région de Château Thierry participent financièrement en attendant l'extension du périmètre. La CC du Canton de Charly et la CA d'Epernay seront sollicitées pour participer financièrement aux actions de 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Pour l'année 2019 aucunes dépenses d'investissement prévues. (Cf. budget)

Après discussion, il est proposé à l'assemblée de voter le budget 2019

Vote : ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 – POUR : 19

⇒ **Délibération n° 2019/06**

Arrivée de Mme BOURDIER Monique après le vote du budget (à 18h30)

5. COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Le seuil des marchés publics obligeant à constituer une Commission d'Appel d'Offre (CAO) est de 221 000 € HT. Le coût estimatif de chaque étude prévu au SMAGE est de 100 000€. Par conséquent, il n'y a pas d'obligation à créer une CAO, mais il est conseillé de constituer une Commission de Mise en Concurrence (CMC) qui donnera son avis sur les futurs marchés. Il est proposé que les membres du bureau participent à cette CMC.

M. CAUX fait partie d'office de la CMC en tant que Président.

Des volontaires se sont proposés pour être titulaires à la CMC lors du dernier bureau : M. THEISEN, M. DHORBAIT, M. LIEGEOIS, M. DEVESTELE, M. DELESALLE.

5 suppléants doivent être désignés, les suppléants sont : M. DEMUR, M. GARCIA, M. NALIS, M. CADET, M. VERDELET

Après discussion, il est proposé à l'assemblée de voter la composition de la CMC. Le comité syndical approuve la composition de la Commission de Mise en Concurrence à l'unanimité.

Vote : ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 – POUR : 20

⇒ **Délibération n° 2019/07**

6. POINT SUR LES ETUDES

Pour rappel, le périmètre des études correspond aux bassins versants du Petit et du Grand Morin.

➤ PAPI d'intention des Deux Morin

Une distinction doit être faite entre le PAPI d'intention et le PAPI complet.

- **Le PAPI d'intention est un programme d'études permettant d'établir un diagnostic du territoire en préalable à la réalisation d'un PAPI complet** = Phase préparatoire du PAPI complet
- **Le PAPI complet est le projet global de gestion intégrée du risque inondation, avec travaux** (définis dans le PAPI l'intention) = Phase de mise en œuvre

Les 7 axes du PAPI (d'intention et complet) sont les suivants :

- Axe 0 : Animation du PAPI
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

- Le Programme d'Actions ne doit pas être constitué uniquement ou essentiellement de travaux (recherche de solutions alternatives aux travaux structurels) mais également des mesures de gestion, communication, pédagogie, accompagnement, etc.

Nous lançons aujourd'hui le PAPI d'intention qui se déroule en 3 temps :

- **Phase 0 : Rédaction du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) + choix du bureau d'étude**
- **Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux, diagnostic approfondi du territoire vis-à-vis du risque inondation**

- Phase 2 : Élaboration d'une stratégie cohérente
- Phase 3 : Construction d'un programme d'actions adapté aux enjeux

Calendrier prévisionnel – élaboration PAPI d'intention des Deux Morin							
	2019				2020		2021
	Mai-Juin	Juil-Sept	Oct	Nov-Déc	Jan-Nov	Nov-Déc	Août
CCTP validé par COTECH et COFIL							
Consultation des entreprises							
Dépôt des candidatures							
Analyses des offres							
Lancement de l'étude							
Elaboration du PAPI d'intention							
COFIL : validation du dossier PAPI d'intention pour instruction							
Instruction / Labellisation							

➤ Etude ruissellement et érosion :

Cette étude inclut les sous-bassins versant des affluents du Petit et du Grand Morin.

- Le Petit Morin fait 91 km + 21 affluents qui représente 106 km.
- Le Grand Morin fait 106 km + 42 affluents qui représente 417 km.
- La zone d'étude comprend potentiellement 63 sous bassin versant.

- Phase 1 : Diagnostic : recueil de données

- données milieux physiques – cartographies – photo-interprétation
- enquête auprès des communes pour recenser les secteurs problématiques (Il sera demandé que les données soient transmises en version dématérialisée.)

- Phase 2 : Localiser les zones sensibles au ruissellement et les zones sensibles à l'érosion

- identifier les couloirs d'écoulement préférentiels
- analyse multicritères : pluviométrie, pente, nature et occupation du sol, etc.

- Phase 3 : Hiérarchiser les sous bassin versant en fonction de leur contribution aux crues.

- formations des crues - activités humaines - transfert de polluants
- caractéristiques physiques et chimiques des cours d'eau

- Phase 4 : Choisir des sous-bassins versant pilotes prioritaires

- listes de critères selon vulnérabilité des habitants face aux inondations

Le choix des sous bassins versants pilotes se fera co-construction avec le comité de pilotage. Le territoire ayant une superficie importante, il faudra être vigilant sur les coûts de l'étude selon le nombre de site pilotes choisis.

- Phase 5 : Proposer des plans d'aménagement sur les bassins versants pilotes pour les syndicats de rivière compétents

- aménagements pour limiter le ruissellement et les inondations.

Les actions proposées renforceront la solidarité amont/aval.

Calendrier prévisionnel – étude ruissellement érosion					
	2019				2020
	Mai-Juin	Juil-Sept	Oct	Nov-Déc	Jan-Déc
CCTP validé par Bureau et COFIL					
Consultation des entreprises					
Dépôt des candidatures					
Analyses des offres					
Lancement de l'étude					

Les deux CCTP pour ces études sont en cours de finalisation, ils seront envoyés aux partenaires techniques (AESN, DDT, DRIEE) avant présentation au comité syndical.

7. LOGO DU SMAGE DES DEUX MORIN

Plusieurs propositions de logo ont été faites par Madame ROY en charge de la création du site internet. Le logo proposé au comité syndical est celui-ci dessous.



VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 20 POUR.

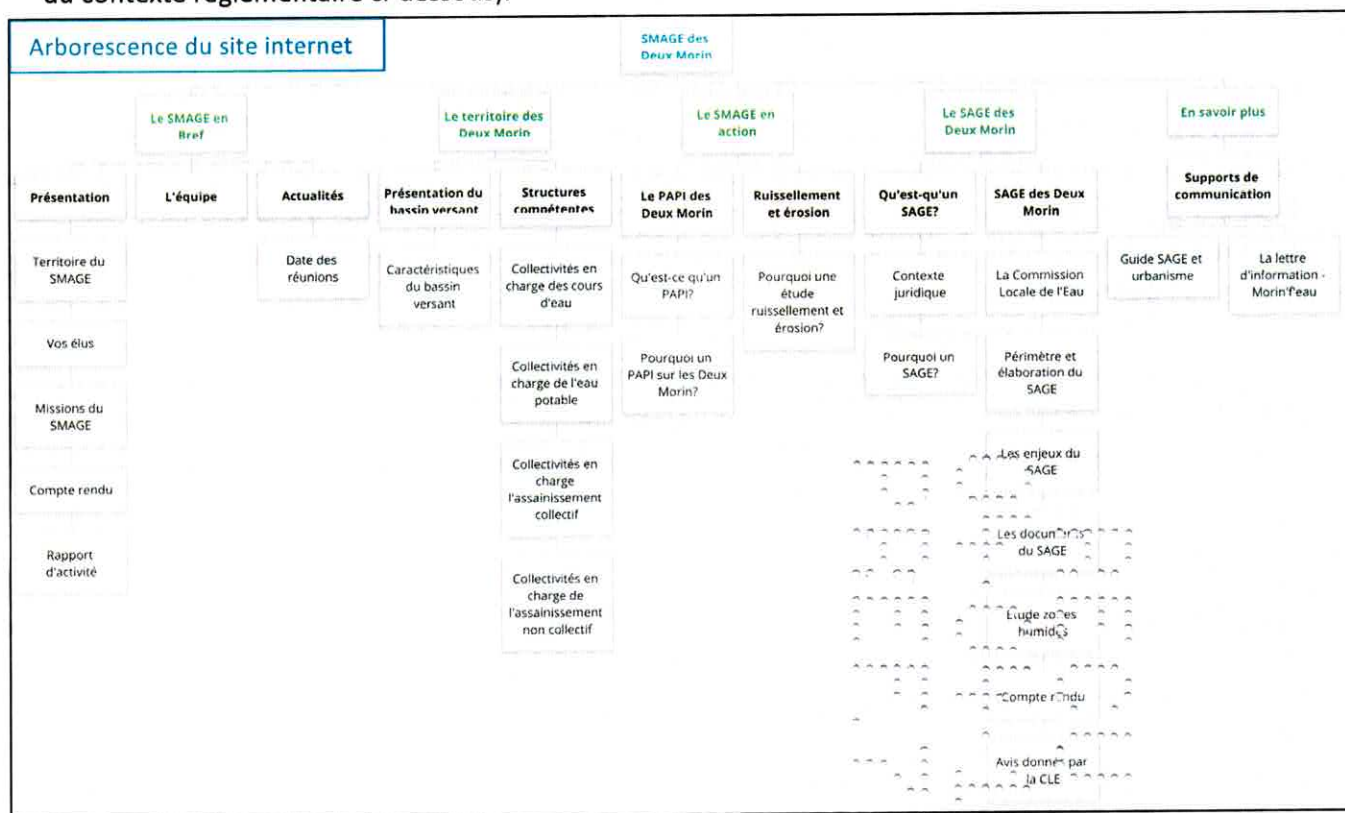
Le comité syndical valide ce choix de logo à l'unanimité.

8. POINT SUR LE SITE INTERNET

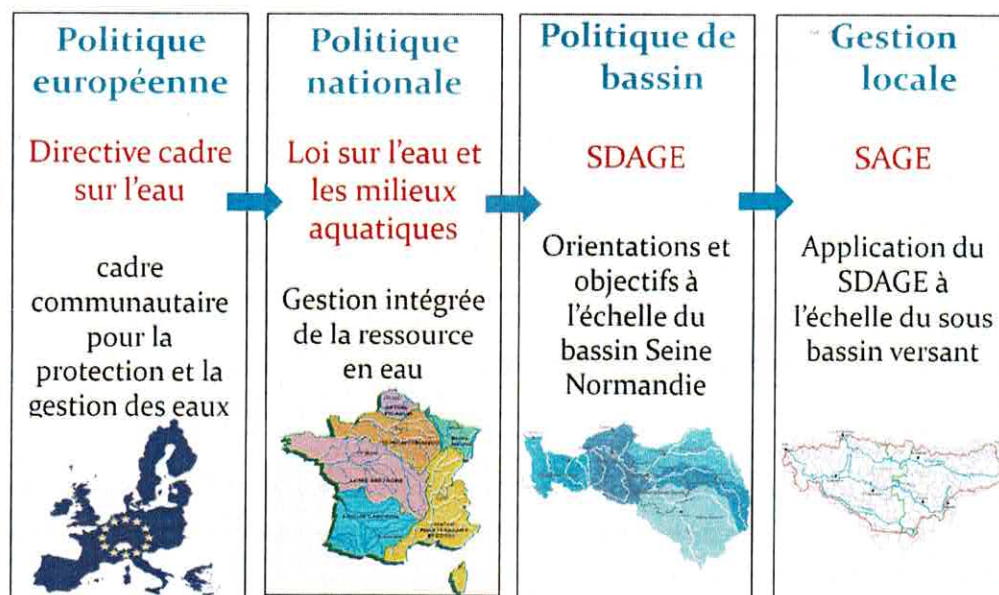
Madame ROY Isabelle est en charge de la réalisation du site internet du SMAGE des Deux Morin. Une proposition d'arborescence vous sera faite lors de la réunion. L'arborescence proposée est celle ci-dessous.

Le comité syndical demande les modifications suivantes :

- L'ajout d'un glossaire pour les sigles
- L'ajout des logos des partenaires techniques (AESN/DRIEE/DDT/Département 77) avec leurs autorisations
- D'expliquer l'articulation entre les différentes structures et documents SMAGE, SDAGE, SAGE, etc. (cf-schéma du contexte réglementaire ci-dessous).



Ce schéma présente le contexte réglementaire dans lesquels s'inscrivent le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE des Deux Morin.



VOTE : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 20 POUR.

Le comité syndical valide l'arborescence à l'unanimité.

9. POINT DIVERS

Un bureau « commun » au SMAGE et à la CLE a été réuni le vendredi 08 mars 2019 pour la première fois. Cette réunion a été constructive et le format a été approuvé par les membres de la CLE et du SMAGE. Le but étant de travailler ensemble de façon cohérente pour atteindre nos objectifs communs : la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin. Afin de respecter le Code Général des Collectivités Territoriales, les points techniques seront présentés en bureau « commun » et la partie administrative, ressources humaines et financière sera présentée en bureau du SMAGE.

Pour rappel, nous vous remercions de nous associer à toutes les études ou travaux en cours sur le territoire des Deux Morin concernant le ruissellement, l'érosion, les inondations afin de travailler de façon cohérente et éviter d'éventuels doublons d'étude. Les actions engagées par le SMAGE se feront en complémentarité.

Glossaire :

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

CAO : Commission d'Appel d'Offre

CLE : Commission Locale de l'Eau

CMC : Commission de Mise en Concurrence

DCE : Direction Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Direction d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMAGE : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

La séance est levée à 19h20

Date de publication : 21/03/2019

Secrétaire de séance

M. DEGOIS



Président du SMAGE des Deux Morin

M. CAUX Nicolas